



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 23 mai 2019

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Madame la Ministre de l'Environnement en date du 10 mai 2019, réf N° **EAU/AUT/19/0023**, le

Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement du bassin de la Chiers - SIACH

a obtenu une autorisation relative au **renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/15/0462 concernant la modification du déversoir 440IEB15 « Scheierhaff » à Soleuvre.**

Conformément à l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours peut être interjeté auprès le tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un **délaï de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **23 mai 2019 au 02 juillet 2019 inclus.**

La décision et les plans y afférents sont à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,

Pour le Bourgmestre empêché,
Simon Asselborn-Bintz

Georges Engel